

ENTRETIEN

économie.union@sonapresse.com

Jean Hervé Mve Beh : " L'eau peut être une menace "

Propos recueillis par Styve
Claudiel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'union : Monsieur le directeur général, la Journée mondiale de l'eau se célèbre le 22 mars de chaque année, sur des thèmes différents. Quel état des lieux peut-on faire sur cette ressource vitale au Gabon ?

Jean Hervé MVE BEH : Permettez-moi, avant de donner quelques éléments de réponses, de dire quelques mots sur la Direction générale des écosystèmes aquatiques (DGEA) dont j'ai la charge depuis le 5 décembre 2019. Cette administration, créée en 2011 par le Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attribution et organisation du ministère des Eaux et Forêts, est née de la volonté d'une vision d'ensemble de la politique de protection des ressources et des milieux aquatiques. Sa mission étant donc, in fine, de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la gestion du patrimoine hydrique. Pour répondre à votre question, il convient de rappeler que l'eau sur terre se compose d'environ 97 % d'eau salée, contenue dans les océans et de 3% seulement d'eau douce dont 70 % sont piégés dans les glaciers. De ce fait, moins de 1% du stock d'eau douce est disponible dans les lacs, rivières, glaciers, nappes phréatiques, etc., pour nos sociétés. C'est à la présence de l'eau sur la terre que l'on doit le développement d'organismes biologiques. Sans eau, pas de vie : la disponibilité de l'eau est ainsi indispensable à nos besoins vitaux, mais aussi au fonctionnement de nos sociétés...

...mais de quoi dépendent les ressources en eau ?

- Les ressources en eau de chaque pays dépendent du climat. Ainsi, les ressources en eau du Gabon, accessibles pour nos besoins, sont essentiellement des eaux de surface et des aquifères, sous forme de cours d'eau et de nappes souterraines. Les eaux de surface comprennent les eaux continentales et les eaux maritimes. Les eaux continentales représentent un réseau hydrographique très dense d'environ 10 000 km², avec

un cours d'eau tous les 600 m, un vaste ensemble d'estuaires et des lagunes côtières couvrant près de 2 700 km². Ce réseau est drainé principalement par cinq (5) bassins fluviaux dont les quantités d'écoulement sont estimées autour de : 150 milliards m³/an pour le bassin de l'Ogooué ; 18 milliards m³/an pour le bassin de la Nyanga ; 15 milliards m³/an pour le bassin du Ntem ; 10 milliards m³/an pour le bassin du Woleu ; 6 milliards m³/an pour le bassin du Komo. Quant aux eaux maritimes, elles sont constituées, pour l'essentiel, d'un littoral long d'environ 950 km, d'un plateau continental d'une surface de 40 600 km² et d'une zone économique exclusive (ZEE) estimée à 213 000 km². Le potentiel en nappe souterraine est estimée autour de 62.000km³/an (données de 1960)...

...qu'en est-il de la qualité de cette eau ?

- Le Gabon ne dispose pas encore d'un réseau de surveillance permanent. Toutefois, notre département ministériel, à travers la Direction générale des écosystèmes aquatiques (DGEA), élabore actuellement des mécanismes pour la mise en place de ce système de surveillance. Cependant l'opérateur SEEG réalise l'auto évaluation de la qualité de l'eau mise dans le réseau de distribution. En outre, nos ressources en eau sont sujettes à plusieurs menaces. Il s'agit notamment : des changements climatiques liés à l'élévation du niveau de la mer, qui occasionne la salinisation des cours inférieurs et des aquifères côtiers ; de la consommation accrue d'eau douce en raison de la croissance démographique et du développement de l'industrie ; de l'augmentation de la pollution, en particulier due à l'urbanisation, à l'agriculture intensive et à l'industrie extractive.

Le thème retenu cette année est " L'Eau et le changement climatique

" L'objectif de développement durable 6, à savoir eau propre et assainissement pour tous d'ici à 2030, est-il facilement réalisable dans un contexte de chambardement ?

- Là aussi, il convient de rappeler que les Objectifs de développement durable (ODD) ont été



Photo : DRI/L'Union

Jean Hervé Mve Beh, directeur général des écosystèmes aquatiques au ministère des Eaux et Forêts.

définis par les Nations unies et s'adressent aux différents pays. Il s'agit d'une feuille de route adoptée par les Etats avec des objectifs dans différents secteurs. De façon générale, les ODD ciblent la pauvreté, les inégalités et le changement climatique. L'objectif 6 des ODD concerne l'eau et l'assainissement et est formulé de la façon suivante : " garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources ". Concernant l'eau potable et l'assainissement, les objectifs fixés sont ambitieux, puisqu'il s'agit, d'ici 2030 d'assurer " l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable " (ODD 6.1); " l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable " (ODD 6.2). Ceci dit, 2030 c'est dans dix ans. Autant dire demain. Et à l'évidence, s'il faut reconnaître que la situation du Gabon en matière d'eau et d'assainissement s'améliore, il reste encore un nombre significatif de personnes qui n'ont pas accès à une eau potable de qualité et un système d'assainissement adéquat. Par ailleurs, on note de fortes inégalités entre les populations rurales et urbaines. Il y a donc encore du travail à faire dans l'arrière-pays. Nos collègues auprès des ministères des

Ressources hydrauliques et des Travaux publics pourraient sans doute nous renseigner davantage à ce sujet.

Il y a quelques jours, une forte pluie s'est abattue sur Libreville et ses environs, causant des inondations spectaculaires.

Faut-il entrevoir une réelle menace et craindre le pire dans les prochains jours ? Que faut-il faire pour prévenir une telle situation ?

- Nous avons effectivement constaté toute cette situation malheureuse vécue par de nombreux compatriotes. Heureusement, sans pertes en vies humaines. Comme l'a expliqué monsieur le ministre en charge de l'Environnement, le Pr Lee White, ce que nous avons vécu est la résultante d'une conjonction de divers facteurs dont les plus importants sont d'abord l'urbanisation anarchique. A ce sujet, l'un des aspects les plus étonnants de l'urbanisation actuelle est le fait que beaucoup de compatriotes ont pratiquement et complètement oublié que l'eau pouvait être une menace. Ainsi, l'urbanisation se développe partout, y compris dans des zones présentant des risques significatifs d'inondation, y compris aussi dans des zones où il est interdit de construire...

...nos compatriotes le savent-ils ? Existe-t-il une loi à ce sujet ?

- En effet, si on examine de près la Loi 14/63 du 8 mai 1963 fixant la composition du domaine domaniale de l'Etat et des règles qui en déterminent les modes de gestion et d'aliénation, normalement, il est interdit de construire sur la bande de terrain d'une largeur de 25 m à partir de la limite des plus hautes eaux de chaque rivière. C'est la réserve domaniale dite " des vingt-cinq mètres " (Article 104). Certaines dispositions de cette loi ont été renforcées par la Loi 4/2013 du 14 août 2013. Dans une ville comme Libreville qui compte plus de 21 cours d'eau de tailles variables, pour son aménagement et pour permettre aux voies de circulation de traverser les rivières ou les talwegs, les techniciens ont imaginé et réalisé des ouvrages hydrauliques dits de franchissement (pour les rivières permanentes) ou de rétablissement (pour les talwegs

à écoulement non permanent). Malheureusement dans la pratique, ces ouvrages s'avèrent aujourd'hui pour certains dépassés, mal gérés et mal entretenus. La conséquence est que beaucoup ne jouent plus pleinement leurs rôles. Lesquels consistent à aider à évacuer et, donc, à limiter les inondations. Mais aussi la gestion des ordures. De fait, la problématique liée à la gestion des ordures ménagères est une priorité majeure pour le Gabon. L'une des solutions des populations riveraines consiste à jeter dans les rivières tout type de déchets. Ainsi, au-delà des impacts écologiques, - car certains déchets contiennent des produits qui sont néfastes pour la vie aquatique -, voire des polluants comme des métaux lourds nuisibles pour la santé, ces déchets finissent par constituer de véritables barrages à un écoulement normal. Or, nous le savons tous, si l'eau est contrainte, elle cherche un autre chemin. Les autres facteurs aggravants sont la diminution du couvert végétale (il manque de plus en plus d'arbres à Libreville) et l'imperméabilisation des bassins-versants par l'asphalte, le bitume, le béton etc., avec pour conséquence une diminution des quantités d'eau qui s'infiltrent dans le sol et se déversent par conséquent vers les lits de rivières...

...que faire donc ?

- Parmi les mesures à prendre au-delà de la sensibilisation, il y a l'amplification des travaux d'aménagement des bassins-versants ; la construction des ouvrages d'assainissement pour le drainage des eaux pluviales (canaux d'évacuation des eaux, zones de rétention) ; l'entretien des cours d'eau pour maintenir le bon écoulement des eaux. Mais également le repensement des zones à risque sans les reconstruire à l'identique ; l'identification et la déclaration de certaines zones à risque d'utilité publique ; la cartographie des zones inondables permettant une meilleure affectation des terres et l'augmentation des espaces verts qui, sur le long terme, permet de minimiser l'apparition et la gravité des crues.